



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Décisions des juridictions de recours Conseil d'État

**Recours formé par la société Natixis Asset Management contre la décision SAN-2017-07 : par décision du 6 novembre 2019 (n° 414659), le Conseil d'Etat a ramené la sanction pécuniaire infligée à la société Natixis Asset Management (devenue Natixis Investment Managers International) à 20 millions d'euros et réformé la décision de la commission des sanctions en ce qu'elle a de contraire à sa décision**

Publié le 8 novembre 2019

[Lire la suite](#)

**Recours principal formé par le Président de l'AMF devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2017-05**

Publié le 8 février 2019

[Lire la suite](#)

**Recours formés par la société Bryan Garnier & Co Ltd et M. Olivier Garnier de Falletans devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2016-02 : par décision du 19 juillet 2017 (n°397990), le Conseil d'Etat a annulé la décision de la Commission des sanctions du 11 janvier 2016 ayant prononcé à l'encontre de chacun des requérants un blâme assorti d'une sanction pécuniaire.**

Publié le 24 juillet 2017

[Lire la suite](#)

**Recours formés par les sociétés Euronext Paris SA et Virtu Financial Europe Ltd devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2015-20**

Publié le 30 mai 2017

[Lire la suite](#)

**Recours formés par la société Global Patrimoine Investissement et M. Louis Sanguinetti devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2016-07**

Publié le 30 mai 2017

[Lire la suite](#)

**Recours formé par M. G devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2014-07**

Publié le 5 janvier 2017

[Lire la suite](#)

**Recours formés par MM. T, D, E, L, Q, F H et Mme U devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2014-02**

Publié le 2 août 2016

[Lire la suite](#)

**Recours formé par le Président de l'AMF devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2013-09**

Publié le 31 mai 2016

[Lire la suite](#)

**Recours formé par M. B devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2013-22**

Publié le 15 avril 2016

[Lire la suite](#)

**Recours incident formé par le Président de l'AMF devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2013-22**

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

